



HAL
open science

”Les aventures de Marc en Logres dans le Tristan en prose”

Bénédicte Milland-Bove

► **To cite this version:**

Bénédicte Milland-Bove. ”Les aventures de Marc en Logres dans le Tristan en prose”. Bien dire et bien apprendre - Revue de médiévistique, 2000. hal-03907001

HAL Id: hal-03907001

<https://univ-sorbonne-nouvelle.hal.science/hal-03907001>

Submitted on 19 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bénédicte Milland-Bove

« Les aventures de Marc en Logres dans le *Tristan en prose* », *Bien dire et bien apprendre* 18, 2000, p. 73-83.

Version d'auteur

Les aventures de Marc en Logres dans le *Tristan en prose*

Dans le *Tristan en prose*, Arthur et Marc sont deux figures totalement antithétiques. Il semble à première vue qu'ils s'opposent également par leur position de force ou de faiblesse respective. L'épisode des aventures de Marc au royaume de Logres révèle cependant une situation plus ambiguë. Cette équipée au royaume de Logres se situe à peu près au milieu du roman, juste après ce tournant majeur que constitue l'admission de Tristan à la Table Ronde. Marc, inquiet de la renommée grandissante de son neveu qui, pense-t-il, sera bientôt en position de lui disputer son royaume et sa femme, décide de se rendre en Logres en tapinois pour essayer de le tuer.

En apparence, Marc subit un échec car, bien loin de réussir à se débarrasser de Tristan, il est obligé de lui pardonner et de le laisser revenir en Cornouailles. Cependant le roi, pendant son périple, a perpétré un autre meurtre, sur la personne de Berthelai, chevalier de confiance qu'il avait choisi pour l'accompagner. Assigné à comparaître devant la cour d'Arthur pour répondre de sa trahison, il sort vainqueur du duel judiciaire et tue le champion du droit (Armant, frère de Berthelai). Les demoiselles qui l'avaient accusé, sœurs de Berthelai et d'Armant, sont condamnées à être brûlées. Arthur, attaché au respect des procédures en vigueur, est dépassé par les événements. Le seul aménagement du droit qu'il impose, l'obligation de prêter serment sur les reliques avant la bataille, révèle son incapacité à prendre acte de l'irruption de la ruse et du mal dans ce monde idéal qu'il avait gouverné jusqu'alors. Face à cette parole utopique qu'Arthur trouve comme seul recours, Tristan et Lancelot n'hésitent pas à recourir à la force pour obliger Marc à se découvrir devant Arthur et sauver les demoiselles.

Ces péripéties, où les chevaliers interviennent contre la volonté d'Arthur, sont relatées rapidement dans le manuscrit de Vienne, la Vulgate du roman publiée sous la direction de P. Ménard¹, mais sont narrées beaucoup plus longuement dans le manuscrit 757 de la bibliothèque nationale de Paris récemment édité². Cette version dite courte donne ici un récit plus détaillé du duel et de ses suites. On utilisera donc la version de Paris pour étudier les deux figures contrastées de Marc, roi indigne, traître et déloyal, et d'Arthur, garant d'une loyauté dépassée et

utopique³. Puis on s'intéressera à la solution originale proposée par la version de Vienne. Après le meurtre, dans l'intervalle de six jours nécessaire à Marc pour rejoindre la cour d'Arthur, le rédacteur de la Vulgate insère le récit des mésaventures comiques de Marc, mystifié par Dinadan⁴. Avec la confrontation comique de ces deux anti-héros, le prosateur se livre à une remise en cause plus ludique, faisant malgré tout efficacement mesurer au lecteur à quel point les choses ont changé depuis le temps des récits arthuriens « classiques ».

**« Ainc si mal roi ne se felon
Ne fu des le tans Absolon »** (Lai Voir Disant, IV, §244)

Les modalités et la péripétie majeure du voyage de Marc au royaume de Logres rappellent très fortement l'entreprise de Claudas au début du *Lancelot en prose*⁵. Comme Claudas, Marc donne à ses proches le faux motif d'un pèlerinage pour justifier son départ en modeste compagnie. Comme lui, il confie son royaume à un homme de confiance. Comme lui enfin, il demande conseil et assistance au chevalier qu'il a choisi pour l'accompagner, et constate avec la plus vive surprise que celui-ci se range du côté de son rival. Mais la comparaison avec le *Lancelot en prose* permet surtout, grâce aux changements introduits par l'auteur du *Tristan*, de mesurer la dégradation de la figure royale.

Dans le *Lancelot*, Claudas, dans une entreprise d'espionnage avant la lettre, se rend à la cour d'Arthur pour évaluer les chances de succès d'une éventuelle attaque militaire contre le royaume de Logres. Claudas, malgré le portrait contrasté qu'en dresse le prosateur⁶, est une figure qui ne manque pas d'une certaine grandeur. Surpris par la réaction de son conseiller et curieux de voir jusqu'où les choses pourront aller, il répond à son défi, mais reste soucieux de ne pas agir contre le droit. Il finit par se réconcilier avec son écuyer, et renonce à ses projets d'attaque, fasciné lui aussi par l'idéal éthique et esthétique représenté par la cour arthurienne. Claudas, roi conquérant à la mode épique, sait donc reconnaître la supériorité d'un souverain qui appuie son pouvoir moins sur les barons que sur les chevaliers étrangers qu'il sait attirer à la cour⁷. A l'ouverture du roman, il vient ainsi garantir la possibilité même de l'utopie arthurienne. Arthur, par le simple rayonnement de sa cour et du modèle original qu'il incarne, peut tenir à distance certains de ses envahisseurs.

Marc, lui, n'a plus pour rival un autre roi, mais un chevalier, et cette rivalité n'est plus de nature politique, mais personnelle. Loin d'avoir des ambitions militaires d'envergure, son objectif est de tuer son neveu « en repost, car en apert ne le porroit il fere » (I, p. 302). Irrité par le discours de Berthelai qui

le rappelle au sens moral, il le tue sans le défier, alors que le chevalier n'était même pas complètement armé.

Le chevalier Tristan, le meilleur homme du monde et le plus preux, a donc remplacé Arthur comme rival du roi et comme représentant le plus accompli des valeurs du monde chevaleresque. A la différence de Claudas qui reste dans les limites du droit, Marc accumule les actes de trahison. Pendant le duel judiciaire, il ne descend pas de cheval mais piétine Armant tombé à terre. Loin d'être le garant du droit, de protéger ses vassaux et ces êtres faibles que sont les demoiselles, il court-circuite les procédures juridiques en place, tue les chevaliers et livre les jeunes filles au bûcher.

Le roman explore également les relations du roi et du chevalier grâce au statut particulier que confère à Marc son incognito. Cet incognito permet à Marc de se conduire comme un simple chevalier, d'assouvir un projet de vengeance privée et de régler ses comptes tout seul, en dehors de tout cadre légal ou moral. Il l'expose également à être traité comme tel. Il doit essayer humiliations et vexations et faire face aux menaces des chevaliers qui ne connaissent pas son identité -ou feignent de ne pas être courant, comme Lancelot qui le rattrape après le duel judiciaire et le défie par un « Gardez vos de moi, sire chevalier »⁸- alors qu'il sait très bien qu'il s'agit du roi.

Cependant, Marc conserve sa qualité de roi, il fait usage des prérogatives qu'elle lui offre quand cela l'arrange et bénéficie malgré tout de son statut⁹. Ainsi, il fait fortement pression sur Berthelai, et, pour se faire obéir de lui, il lui rappelle la nature prescriptive de la parole royale: « je le vos di come rois » (I, p. 304). Mais ni Berthelai, ni Armant, n'entendent pratiquer une obéissance aveugle envers leur suzerain. Comme l'écuyer dans le *Lancelot en prose*, qui expose à Claudas dans une casuistique subtile dans quels cas on peut se révolter contre son suzerain, les deux chevaliers du *Tristan* se refusent à soutenir leur seigneur dans un acte de trahison. Armant rend donc son hommage à Marc avant de le défier. Marc, lui, se comporte en roi-tyran, qui attend de ses hommes une obéissance aveugle à ses ordres. Il s'octroie également un pouvoir de vie et de mort sur ses vassaux et déclare à Berthelai tout en joignant le geste à la parole :

mauvese norreture ai fet en vos, et puis que je voi que li arbres que je plantai me faut au besoing, je le trencherai » (I, p. 305)¹⁰.

Cette métaphore, dans laquelle on peut entendre des échos de la parabole évangélique du figuier stérile¹¹, est particulièrement choquante dans la bouche de Marc en train de commettre un acte déloyal et le consacre comme un roi orgueilleux et blasphémateur.

**« A vous, roi, ki bien estes roi
Des rois mortés... » (IV, § 163)**

Face à cette figure de roi hors-la-loi, oublieux, sauf quand cela l'arrange, de sa qualité et de ses devoirs, Arthur incarne au contraire les valeurs positives de justice, honneur, loyauté, et largesse que Marc bafoue. Dans la lettre en forme de lai qu'il lui envoie, Tristan le salue en ces termes:

*A vous, roi, ki bien estes roi
Des rois mortés, ki tous desroi
et tot orgueil savés abatre (IV, § 163).*

Cependant, dans l'épisode qui nous occupe, ces louanges paraissent bien peu méritées et Arthur brille plutôt par son impuissance et par son incapacité à s'opposer efficacement à Marc.

Le manuscrit de Paris insiste pourtant à plusieurs reprises sur la qualité de la justice rendue par la cour arthurienne, sur son respect des procédures et son impartialité. L'hôtel d'Arthur est « la plus loial cort et la plus droituriere qui a celui tens fust en tout le monde » (I, p. 318). Arthur, conformément au rôle traditionnel du juge, veille au bon déroulement de la procédure. Il reçoit la plainte des demoiselles et les gages des deux parties, leur demande de prêter serment et prend les précautions nécessaires au bon déroulement du duel en faisant garder le champ par Gauvain et par onze autres chevaliers. Lorsque l'issue du duel établit l'innocence de Marc, et que les demoiselles sont reconnues coupables de faux témoignage, il procède à l'exécution de la sentence et fait préparer le bûcher. Le texte souligne la parfaite impartialité de la justice arthurienne:

*Et a celui tens estoit la cort si merveilleusse que il
ne faussassent de nul jugement por riens du monde,
ce se fust de lors enfanz meïsmes charnex (I, p. 324).*

Mais à chaque fois, ces formules s'accompagnent de précisions qui soulignent le coup de tonnerre que représente la victoire de Marc et l'impuissance du légalisme arthurien à discerner et châtier le véritable coupable.

Arthur, qui n'a pas bénéficié comme Tristan et Lancelot des confidences des demoiselles, est persuadé de leur culpabilité. Il est donc furieux lorsque Tristan, aidé par Hector et Gaheriet, enlève les demoiselles alors qu'on les conduisait au bûcher.

*Et certes, ce je avoie engendré Tristan, qui ceste
honte a fete en mon ostel, si s'en repentira il ce je
puis (I, p. 326).*

L'initiative de Tristan et la contre-offensive que lui oppose Arthur déclenchent donc au sein de la cour une mini-guerre civile. Celle-ci, bien que de moindre proportion et

heureusement sans suite, évoque nettement la fracture provoquée dans la *Mort Artu* par l'affrontement autour d'un autre bûcher : celui préparé pour Guenièvre accusée d'adultère. Ici, le lignage de Gauvain lui-même est divisé puisque Gaheriet n'hésite pas à frapper son propre frère pour venir au secours de Tristan.

C'est l'intervention de Lancelot qui met fin au désordre et à la discorde introduits par Marc dans la belle harmonie du royaume arthurien. Lancelot, vainqueur de Marc en combat singulier, a trouvé la solution pour démasquer le roi de Cornouailles. Prisonnier de Lancelot qui l'envoie à la cour, Marc est obligé de révéler son nom et Arthur peut le conjurer, sur sa dignité de roi et sur les liens de vassalité qui les unissent, de reconnaître son acte de trahison. Cependant, faute de pouvoir mettre en cause les fondements transcendants sur lesquels repose sa justice, pris au piège de ses propres procédures, Arthur ne peut punir Marc. Les demoiselles sont délivrées du bûcher, une inscription sur la tombe d'Armant proclame son innocence, mais Marc demeure inattaquable. Seule l'obligation qu'il a contractée envers Lancelot l'oblige à pardonner à son neveu.

Le meurtre de Berthelai reste donc impuni. Face au dysfonctionnement de la justice royale, seuls les chevaliers ont pu empêcher les injustices les plus flagrantes. L'impuissance d'Arthur est très nettement soulignée par le texte. C'est Lancelot qui arrête les combattants, met les demoiselles en sûreté (au cas où Arthur ne prendrait pas la bonne décision!) et amène Marc au roi de Logres.

Arthur apparaît donc comme un roi impuissant, obligé de s'en remettre à ses chevaliers et de souffrir leurs turbulences.

Pour toute réforme, il décide d'instituer l'obligation du « serment des batailles ». Le caractère illusoire de cette parade, qui fait appel aux principes mêmes qui ont été bafoués, est implicitement dénoncé par le texte. Celui-ci a en effet annoncé juste avant que Marc n'hésitera pas à se parjurer d'un autre serment qu'il vient de prononcer (celui de ne pas nuire à Tristan une fois qu'ils seront en Cornouailles). Arthur, qui croit en la vertu d'une parole qui engagerait l'être, signale par là son appartenance à un monde utopique, mis en danger par ceux qui n'adhèrent pas « aux valeurs de *creance* et de *fiance* »¹² qui cimentent cette société fictive.

De manière très nette, le manuscrit de Paris fait porter l'accent sur le caractère impérieux ou non de la loi. En effet, avec ce serment, Arthur se contente de remettre en vigueur une ancienne coutume qui était tombée en désuétude. Avant le combat, Arthur demande à Marc de prêter « le serement qui appartient a bactaille de traïson ». Marc refuse: « je n'i suis pas tenuz par droit. Ceste chose ne fet nul chevalier se il ne le fet de sa bone volenté », ce que confirme la narration :

a celui tens sanz faille n'estoit il plus en coustume que chevaliers feïssent serement es bactailles que il enprenoient (I, pp. 316-317).

Le manuscrit de Vienne ne mentionne pas ce refus de Marc et fait donc de ce duel l'origine première du serment des batailles.

Le manuscrit de Paris présente donc une mise en perspective particulière de l'époque arthurienne. Pour lui, c'est une époque médiane, une époque bénie où les lois ne sont pas obligatoires et peuvent rester implicites parce que tous les chevaliers les respectent. Il s'agit d'une parenthèse entre deux époques où les lois ont un caractère coercitif. L'irruption de Marc rétablit la continuité temporelle, elle renoue avec le passé pré-arthurien et ouvre sur l'époque du scripteur où la mauvaise foi des hommes rend toujours la loi nécessaire. On a donc là tout à la fois une idéalisation de la cour arthurienne, royaume de la bonne foi où les lois sont inutiles, mais en même temps une révélation de son caractère utopique et l'annonce qu'elle est vouée à disparaître. Tout cet épisode est donc empreint de pessimisme et donne lieu à un constat inquiétant.

La tonalité est différente dans le manuscrit de Vienne. En se contentant de résumer sous forme de sommaire toutes les péripéties qui marquent la suite du duel, le rédacteur réduit ses considérations sur le serment des batailles à un petit exposé doctement pince-sans-rire, récit étiologique fantaisiste, à la limite de l'absurde, qui sonne comme un clin d'œil¹³. Il procède en effet à une mise en récit complètement différente de l'épisode, intercalant entre le meurtre, son jugement et la réconciliation finale de Tristan et de son oncle, le récit comique des mésaventures de Marc.

Le jeu de Renart

Lancelot, dans la « lettre en *semblance* de lai » qu'il envoie à Tristan, lui recommande de se méfier de son oncle, le roi Renart, qui lui « juera de Renart », le fera tuer ou jeter en prison par ruse¹⁴. Et la « version courte » raconte en effet comment Tristan est abandonné par Marc sur une île, emprisonné grâce à un narcotique, comment Lancelot, venu délivrer son ami, est laissé pour mort.... Mais le manuscrit de Vienne ne relate pas ces épisodes. Dans la Vulgate, c'est Dinadan, qui a rencontré Marc par hasard et n'a pas tardé à découvrir son identité, qui mène le jeu de Renart.

Comme Renart, Dinadan, sait merveilleusement exploiter les désirs cachés de ses interlocuteurs pour les faire tomber dans des pièges. Ayant deviné que Marc ne dédaignerait pas d'acquérir quelque gloire à peu de frais, et de redorer ainsi le blason des chevaliers de Cornouailles, il n'a aucun mal à le convaincre de jouter avec un chevalier inconnu (qui s'avère être

Lamorat, un des meilleurs dans la hiérarchie arthurienne). Cette joute se solde bien sûr par la honte du roi de Cornouailles.

Dinadan sait également que ces bonnes dispositions se doublent d'une large part de veulerie. Marc ne joute en effet que lorsqu'il est sûr de gagner. Le rusé chevalier trafique donc l'identité des combattants. Il le conduit à jouter une nouvelle fois contre Lamorat en lui faisant croire qu'il s'agit de Keu. Plus tard, inversant le procédé, il fait passer Dagenet le Fol pour Lancelot et peut rire de la fuite éperdue du roi.

Surtout, Dinadan sait jouer des apparences et des attentes de Marc¹⁵. Le roi de Cornouailles, qui ne s'attend pas à tomber sur un chevalier discourtois et imagine le royaume de Logres comme une terre semée d'embûches et peuplée de belliqueux chevaliers, croit tout ce que dit Dinadan. C'est ainsi que le « bon gabeur » lui fait croire qu'il est obligé de jouter pour passer un pont, alors que ce n'est nullement le cas. De même, Marc ne sait pas lire les signes qui lui auraient permis de reconnaître que celui qu'on fait passer pour Lancelot ne peut en aucun cas être bon chevalier. Ces indices, en revanche, n'échappent pas à Palamidés. Ce mauvais déchiffrement des signes, trait récurrent du personnage depuis l'épisode du Moroïis chez Béroul, fait ici de Marc une figure du lecteur, qui pense être dans un roman de chevalerie « classique » et qui découvre qu'il est dans un autre univers. Avec Marc, trompeur trompé qui croit toujours être le méchant dans un monde arthurien aux valeurs inchangées, mais qui se heurte à Dinadan, la version longue donne sur le mode ludique un avertissement au lecteur : à lui de prendre acte de la veine nouvelle qu'elle introduit dans la prose arthurienne.

De plus, Dinadan fait une utilisation ludique du langage, qui s'oppose totalement à la coutume, au serment, paroles performatives, fondées sur un ordre transcendant et un fonctionnement symbolique du langage¹⁶.

Dinadan n'hésite pas à recourir au mensonge pour mener à bien ses plaisanteries. Dans la machination la plus hardie de tout l'épisode, Dinadan demande à Marc de l'aider à combattre six chevaliers de la Table Ronde qui sont, dit-il, ses ennemis mortels, alors qu'ils sont tranquillement en train de pique-niquer au bord d'une fontaine. Pour éprouver Marc, Dinadan adopte une attitude belliqueuse qui lui est bien étrangère.

Après prent son escu et son glaive et fait samblant tout apertement qu'il voeille faire merveilles et, pour che qu'il esbahisse encore plus le roi March, dist il : 'Hai! sire Dieus, vrais aidieres, secourés moi a chelui point, car li besoins en est venus plus grans k'il ne fust onques mais. Se li vostre secors me faut, donc sui je mors tout vraiment' (IV, § 51).

A la différence du roi, le lecteur ne peut être dupe de cette invocation grandiloquente, parodie des prières épiques. Peu auparavant, Dinadan avait en effet repris Marc qui, par habitude

de langage, implorait l'aide de Dieu avant d'aller jouter contre le gardien du pont.

Le personnage de Dinadan permet donc de mettre en récit, bien avant le duel, le scepticisme quant à la manifestation de Dieu dans le monde des hommes et la disqualification des formules rituelles, qui ne servent plus que dans des mascarades. Tout au long de son compagnonnage avec Marc, Dinadan le prend à rebrousse-poil en le battant sur son propre terrain, au grand dam du roi qui lui reproche sa méchante langue. Face à lui, Marc a un adversaire qui a pris acte de la marge de jeu qu'offre le langage. Neutralisé par Dinadan, il reste, à ce stade de la version longue, plus ridicule qu'inquiétant. Sans doute est-il trop tôt encore pour faire éclore les germes qui conduiront à la victoire finale de Marc sur le héros.

Dans ces conditions, on comprend pourquoi le rédacteur de la Vulgate passe beaucoup plus vite sur le duel judiciaire et ses suites. La confrontation comique de Marc et Dinadan, qui lui a permis de multiplier les occurrences de mensonges, blasphèmes, faux serments et parjures, prépare en quelque sorte la victoire de Marc. Celle-ci ne représente pas le même coup de tonnerre dans l'univers romanesque que dans la version de Paris. On mesure à quel point le scribe-éditeur peut, par les choix et les transformations qu'il effectue à partir d'un texte de base sans doute bien proche de celui utilisé par son collègue¹⁷, imprimer une tonalité différente à son récit.

Le manuscrit de Paris, plus pessimiste, s'étend longuement sur le duel qui annonce la fin de l'utopie arthurienne. La version de Vienne préfère à la dénonciation sérieuse une remise en cause ludique. Elle suggère de manière plus claire que les enjeux éthiques fictifs valent peut-être avant tout pour les changements littéraires qu'ils impliquent. Elle laisse le champ libre à la veine « renardienne » et à l'instabilité généralisée de la parole.

C'est bien avec le personnage de Marc que s'installe cette « ère du soupçon ». Mais, en dernier ressort, il faut constater la faiblesse de la fonction royale, quelles que soient les versions, et qu'il s'agisse de Marc ou d'Arthur. Malgré les louanges flatteuses que ne cessent de lui décerner les chevaliers de Logres, Arthur est rendu vulnérable par sa fidélité à des valeurs dépassées. Si Marc peut être inquiétant, ce n'est pas à cause du pouvoir que lui donne sa condition de roi, mais de la haine personnelle qui l'oppose à Tristan, de son absence de scrupules, et de la « bonne foi » même de son neveu.

¹ *Le Roman de Tristan en prose*, tome IV, édité par Jean-Claude Faucon, sous la direction de Philippe Ménard, Genève, Droz, 1991, (ms 2542 de la B.N. de Vienne).

² *Le Roman de Tristan en prose (version du manuscrit fr. 757 de la bibliothèque nationale de Paris)*, tome I, édité par Joël Blanchard et Michel Quéreuil, Paris, Champion, 1997, pp. 295-336. Ces deux éditions seront désormais citées sous la forme suivante : IV, suivi du numéro des paragraphes renverra à l'édition de la Vulgate; I, suivi du numéro des pages renverra à l'édition du ms 757.

³ Les citations qui donnent leur titre aux différentes étapes du raisonnement sont cependant empruntées aux lais ou aux lettres en forme de lai du tome IV, qui n'apparaissent pas dans la version courte.

⁴ IV, §§ 16-87.

⁵ *Lancelot, roman en prose du XIII^e siècle*, tome VII, édité par Alexandre Micha, Genève, Droz, 1980, pp. 53-70.

⁶ « Et ses teces estoient et boines et mauvaises » (*Ibid.*, p. 53).

⁷ Pour une analyse de l'équilibre idéal entre le roi et le chevalier dans le *Lancelot en prose* et sa remise en cause dans le *Tristan*, voir l'article d'E. Baumgartner « Rois et chevaliers : du *Lancelot en prose* au *Tristan en prose* », *Tristan et Iseut mythe européen et mondial, actes du colloque des 10, 11 et 12 janvier 1986*, publiés par Danielle Buschinger, Göppingen, Kümmerle Verlag, 1987.

⁸ I, p. 302.

⁹ Malgré la haine qu'ils éprouvent pour lui, les chevaliers arthuriens se refusent à le mettre à mort par respect pour sa fonction.

¹⁰ La rédaction de Vienne contient des termes qui évoquent encore davantage la parabole : « puis que je voi que li arbres que je plantai ne me rent fruit au grant besoing et u tans k'il le me devoit rendre, je le trencherai (IV, § 7).

¹¹ Marc 11, 6-26; Luc, 13, 6-9.

¹² Dans son article sur « Les jugements de Renart : impunités et structures romanesques » *Senefiance* 16, 1986, pp. 338-348, Jean Scheidegger écrit que le procès « suppose l'adéquation du discours au réel, la correspondance entre les mots et les choses d'une part ; l'adhésion des parties aux valeurs de *creance* et de *fiance* d'autre part ; et, bien entendu, l'existence d'une vérité une et indivisible » (p. 339). C'est le deuxième de ces fondements que le *Tristan en prose* remet ici en cause.

¹³ IV, § 88.

¹⁴ IV, § 169.

¹⁵ « La ruse repose sur le discours qui la rend possible, en accréditant la réalité de ce qui n'a d'existence que par le discours de Renart, en introduisant un abîme entre le mot et la chose » (Jean Scheidegger *Le Roman de Renart ou le texte de la dérision*, Genève, Droz, 1989, p. 239).

¹⁶ C. Reichler dans *La diabolie, la renardie, l'écriture*, Paris, éd. de Minuit, 1979, reprend la distinction entre signe et symbole de T. Todorov (« Introduction à la symbolique », *Poétique* 11, Seuil, 1972) et appelle « symbolique » une conception du langage comme un mécanisme binaire, assurant l'alliance entre les mots et les choses et renvoyant à une vérité préexistante. Dans l'édifice médiévale de la parole, ce fonctionnement est bien sûr garanti par Dieu.

¹⁷ Selon E. Baumgartner « On peut estimer, avec Löseth et Vinaver, que les aventures de Marc et de Dinadan dans la forêt de Darnantes sont une addition de V.II et que V.I reproduit ici une rédaction plus ancienne » (*Le Tristan en prose. Essai d'interprétation d'un roman médiéval*, Genève, Droz, 1975, p. 58). Sur les rapports entre les deux versions du *Tristan en prose*, voir la première partie, chapitre II « Les deux versions du *Tristan en prose* » ; chapitre IV « La première version du *Tristan en prose* » et chapitre V « La deuxième partie du roman. Etude comparée des versions V.I et V.II ». La version V.I. est la version courte (du manuscrit de Paris), la version V.II est celle représentée par le manuscrit de Vienne.